

Sujet : [INTERNET] enquête publique panneau photovoltaïque au sol la grande Ribière Bourganeuf

De : sulpice Yannick <y.sulpice@yahoo.fr>

Date : 01/12/2021 18:15

Pour : "pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr" <pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr>

Bonjour,

Tous d'abord, je tiens au dire que je suis pour l'énergie renouvelable, dont le panneau photovoltaïque, mais pas de cette façon, « sur des terres agricoles » c'est une aberration .

A savoir que ces terrains ont été entretenus par des agriculteurs depuis des années avec des contraintes : interdiction de mettre des engrais chimiques ou même du pâturage de bovins à cause des périmètres, des captages d'eau de Bourganeuf. Les règles étaient bien définies, et à ce jour nous faisons une étude pour une implantation de champs de panneaux photovoltaïques.

Pour information suite à la lecture du dossier je remarque quand même des aberrations.

1. Pour cette Energie verte nous allons prendre des terres agricoles à des agriculteurs qui ont toujours respecté l'environnement avec les règles préfectorales pour les captages d'eau, et a contrario nous allons effectuer la mise en place de ce champ de panneaux avec des risques de pollution de l'eau suite au bétonnage des pieds de panneau lors des travaux, mais aussi avec la mise en place de pâturage de moutons alors qu'il est strictement interdit de faire pâturer les animaux.
2. Sur le risque incendie j'ai aperçu le rapport du SDIS23 qui impose la mise en place de 240 m³ d'eau mais aussi un accès pour les engins de secours avec retournement :
 - Donc pour les bâches, leur remplissages vont se faire par des eaux du réseau avec un transport par camion ce qui paraît quand même très écologique pour de l'Energie verte et surtout nous allons mettre 720 m³ soit 720 000 litres d'eaux, alors que nous sommes sur la ressource d'eau de la ville.
 - Ensuite nous allons faire des aménagements routiers pour faire venir tous les engins ce qui va modifier la biodiversité et l'environnement.
 - Et à savoir qu'il y a un risque en période estivale (été) avec la canicule les risques importants d'incendie que se soit au sol avec l'herbe mais surtout les forêts alentours.
3. Pour toutes les terres, les agriculteurs font des déclarations PAC mais aussi des récoltes fourragères ce qui met en difficultés leurs trésoreries. Ainsi que leur stock pour l'hiver.
4. L'information sur les parcelles est aussi erronée, en ce qui concerne le réseau d'eau, l'étude montre les zones de périmètre où se situe le réseau, mais sur celui-ci à été oublié que sur le réseau sous terrains il y a des trop pleins qui s'écoulent au milieu des parcelles.
5. L'alimentation du réseau électrique de ces panneaux vont être répartie sur plusieurs transformateurs sur le site mais après tout ça cette électricité va être amenée sur la centrale électrique de Mansat la Courrière qui est par la route à 7 km donc qui va engendrer des travaux sur la départementale avec des ruisseaux ect ...

La capacité d'accueil de kW n'est pas possible car trop de puissance, ce qui va engendrer des travaux à la centrale électrique .
6. Grâce à ce projet qui a pris pour le moment tout les kW que la centrale électrique de Mansat la Courrière peut recevoir, les projets des agriculteurs sur des bâtiments de stockage ou bâtiments bovin ne peuvent plus être réalisés car la centrale électrique sera saturée et devra subir des travaux d'aménagements avec une durée de 5 ans minimum cela démontre bien que l'Energie verte à ses limites.

7. Puis je ne m'étend pas sur la partie pédestre, car un très grand nombre de personnes se rendait sur le site pour effectuer de la randonnée, de ce fait ils n'y auront plus accès.

Avec tout ce qui est énuméré ci-dessus il n'est pas permis de sacrifier des terres agricoles, un réseau d'eau, une bio diversité, pour effectuer un projet total de 33 hectares de panneaux photovoltaïque juste pour dire que la commune de Bourganeuf fait de l'Energie verte , MAIS VOIT SURTOUT SONT INTERET FINANCIER .

Cordialement

Mr Sulpice Yannick

Le bourg

23400 Faux Mazuras